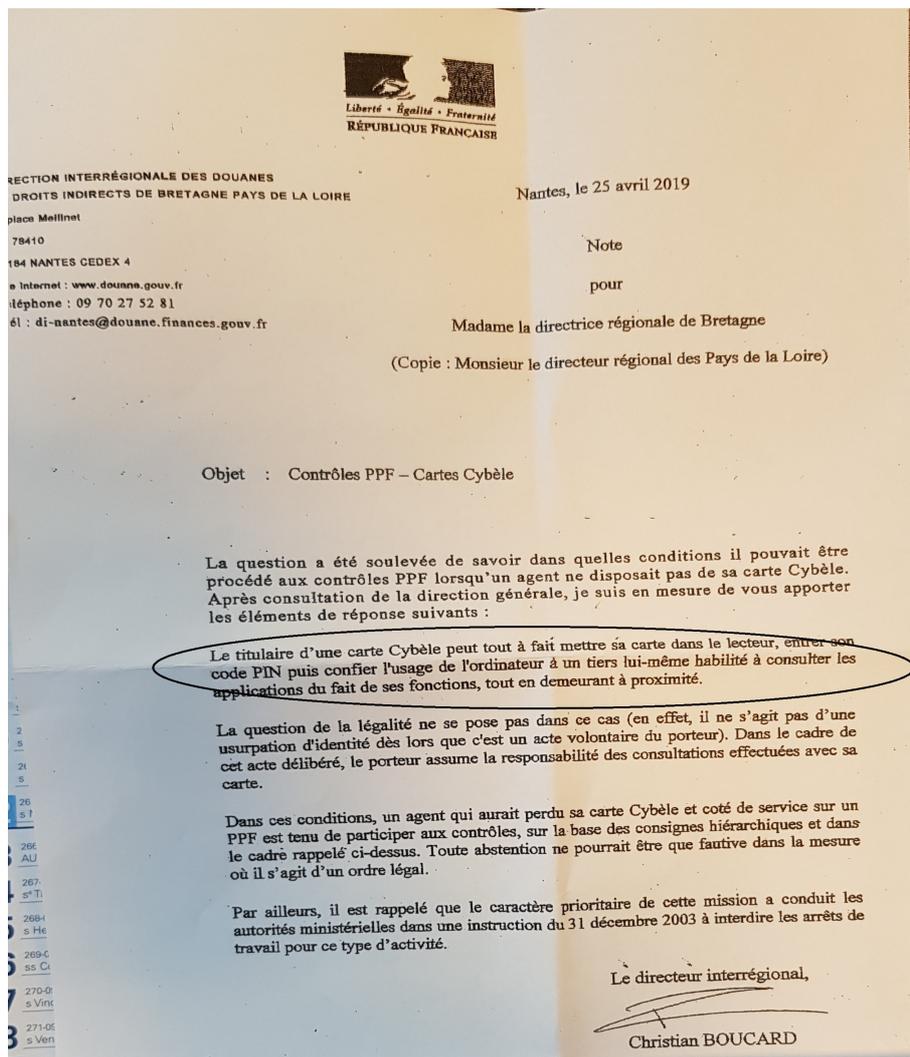




Paris, le 30 avril 2019

Cybèle, et pourtant...



Les agents de la BSE de BREST, très actifs dans le mouvement social douanier en cours, commencent à ressentir les premiers troubles liés à un épuisement professionnel intense occasionné par la pression mise par la haute hiérarchie douanière, ainsi que par la réception d'ordres stupides, voire illégaux, faisant perdre tout son sens à leur travail. L'un des premiers symptômes constaté est la perte de leur carte cybèle.

Le seul remède proposé par l'administration se trouve sur l'ordonnance ci-dessus qui se propose d'éteindre l'incendie avec un bidon d'essence.

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédod 322 – 75703 PARIS CEDEX 13
Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17
Courriel : unsadouanes@gmail.com



En effet, La note en question va à l'encontre TOTALE de la charte CYBELE visée et acceptée par l'agent :

page 2 (définitions) :

"CERTIFICAT : Attestation électronique liant les données afférentes au chiffrage ou à la vérification de signature des échanges, messages et documents électroniques au BENEFICIAIRE, afin d'en assurer la confidentialité ou l'authentification et l'intégrité.

BENEFICIAIRE : Personne physique identifiée par l'AE [Autorité d'émission -Certinomis au cas présent], qui porte la responsabilité des CERTIFICATS qui lui sont remis. Le bénéficiaire est le PORTEUR, il s'engage sur ses conditions d'utilisation et ses obligations vis-à-vis de l'AC [Autorité de certification].

PORTEUR : La personne physique identifiée dans le certificat et qui est le détenteur de la clé privée correspondant à la clé publique qui est dans ce certificat.

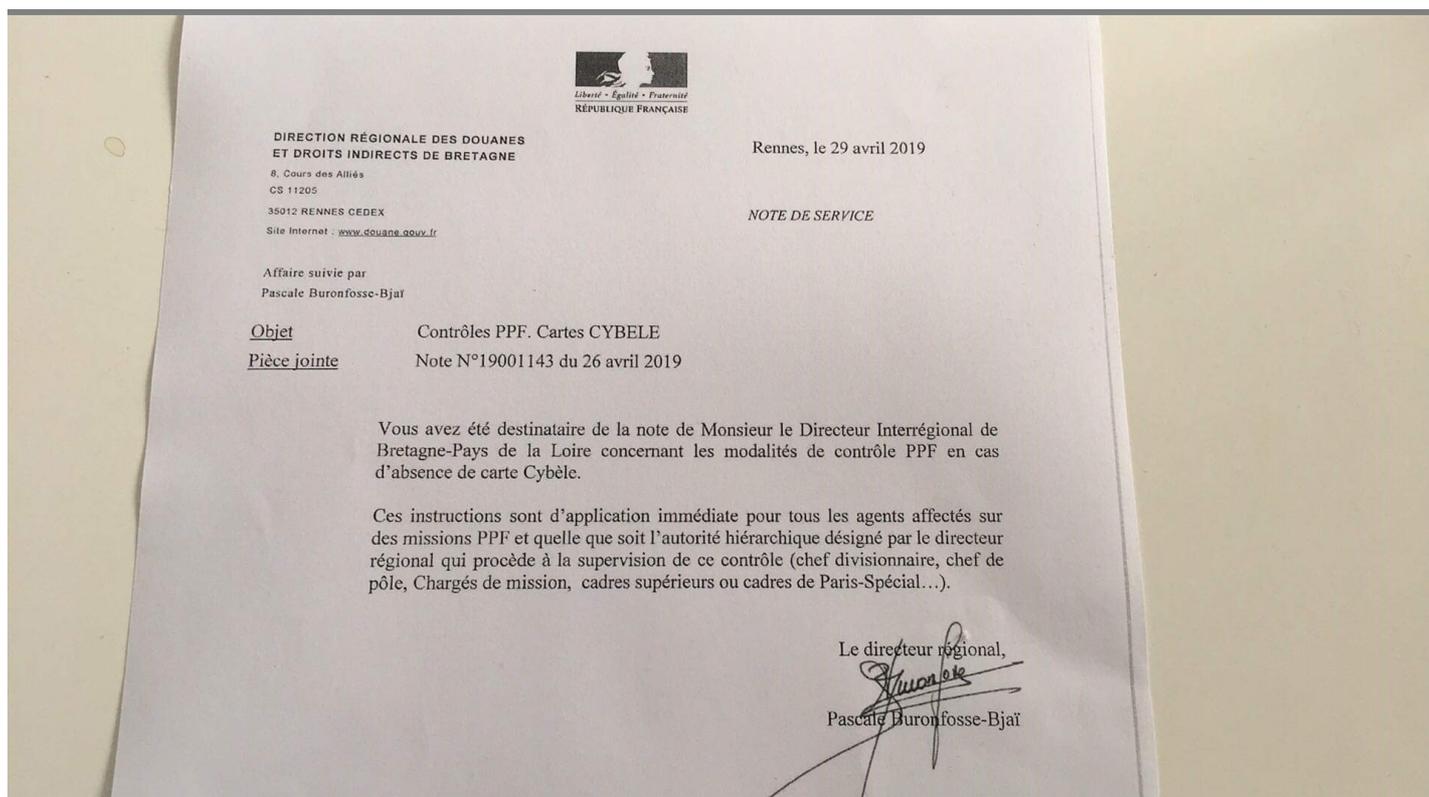
TIERS UTILISATEUR : Personne utilisant le CERTIFICAT d'un BENEFICIAIRE afin de vérifier son identité ou de chiffrer des messages à son attention".

Dans le document DT-FL-1703/003 disponible sur Pro.douane.gouv.fr dans la partie "téléchargement", il est indiqué en partie 5.2.3 (page : 39) que :

"Chacun de ces certificats et comptes (à l'exception des certificats de signatures de l'AC) :

- est attribué directement à une personne ;
- ne doit pas être partagé ;
- doit être utilisé seulement pour les tâches autorisées pour le rôle assigné ; un mécanisme de contrôle est mis en place."

Persiste et signe!



Le syndicat UNSA DOUANES se demande ce que penserait l'autorité de certification à la lecture de ces notes. La suspension du statut RGS2* pouvant être prononcée (Certinomis) car si elle ne le fait pas, la société risque elle-même une suspension de son accréditation RGS par l'ANSII...

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédocus 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com

